



ACTION DES SALARIÉ-E-S DU SECTEUR ASSOCIATIF

Sortie du rapport « Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement » : **Mais où sont les 1,8 millions de salarié.e.s associatifs ?**

La concertation du « secteur associatif » lancée en fin d'année dernière vient d'aboutir au rendu d'un rapport sobrement intitulé « *Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement* ». Loin du titre mirobolant qu'on lui a donnée, cette concertation menée sans les salarié.e.s et leurs représentant.e.s, mais avec tout ce que le pays compte de têtes de réseaux associatifs, accouche de 59 propositions bien trop insuffisantes quand ce n'est pas dangereuses pour le secteur associatif.

Un grand nombre des mesures préconisées dans ce rapport sont d'ordre « technique ». Elles visent à simplifier les procédures de financement, à mieux mesurer, évaluer et faire connaître le secteur associatif ou à encourager le dialogue entre associations (comprendre têtes de réseaux) et pouvoirs publics.

On notera toutefois l'intérêt particulier accordé à la construction d'une société de l'engagement et à la valorisation du bénévolat qui tend à dénaturer l'idéal d'engagement comme forme de don. Des propositions telles que « *l'ouverture d'un compte engagement citoyen* », « *le volontariat comme outil d'inclusion* », etc. visent à construire des « droits », des « avantages » et à offrir une contrepartie aux personnes qui s'engagent. L'engagement libre et désintéressé est ici dévoyé au profit d'une logique utilitariste et libérale d'un engagement.

La valorisation de l'engagement comme outil d'inclusion sociale et professionnelle auprès de jeunes et de demandeurs d'emploi est abjecte. Le rapport invite à ce que le « volontariat » et la précarité qu'il engendre (comme avec le Service civique) deviennent un passage obligatoire pour trouver un travail. L'incitation à « l'engagement » de ces publics en difficultés, qui n'auront souvent pas d'autre choix que de s'y soumettre, accroît le risque de mise en concurrence salarié.e.s/bénévoles et la confusion des statuts. La gestion de cet engagement et le travail d'inclusion qu'il demande fait reposer, une fois de plus, sur les associations la tâche de combler les manquements des pouvoirs publics.

Dans cette « société de l'engagement » qu'on nous promet, il y a tout de même un immense oublié : Les 1,85 millions de salarié.e.s associatifs. Quid de leur situation qui ne cesse de se dégrader avec le recours toujours plus massif aux contrats précaires et dérogatoires au code du travail ? Rien ou presque. Quatre « mesurètes » sur l'évaluation au niveau national de la situation de l'emploi associatif, sur la programmation pluriannuelle des enveloppes destinées aux dispositifs d'aide à

l'emploi ou sur l'encouragement de la mobilité interbranche. Silence radio sur les contrats dérogatoires au code du travail, le volontariat en dessous du seuil de pauvreté ou les licenciements à la chaîne suite à la décision de supprimer de façon brutale les contrats aidés. On nous répondra que ce n'était pas le thème alors que nous sommes toujours plus nombreuses et nombreux à essayer de (sur)vivre de notre travail dans un secteur qui se dit « progressiste ». Comment dissocier travail salarié et « bénévolat » alors que l'incitation criante au bénévolat comme réponse aux problématiques d'insertion dans le monde du travail dénigre le professionnalisme déployé quotidiennement par les salarié.e.s associatifs ?

Que retenons-nous de cette concertation qui n'inclut ni les salarié.e.s ni même les bénéficiaires... ? Qu'une seule mesure sur 59 évoque les aides à l'emploi dans les petites et moyennes structures, pour leur proposer un équivalent du dispositif de précarité « Parcours Emploi Compétences » plus adapté à la spécificité de leur forme d'emploi ! Le reste démontre une incitation claire à « l'engagement » à tout crin, à la concentration des acteurs, à la représentation par des têtes de réseaux ou au soutien aux structures qui auront le temps de mettre en place des mesures de leur « impact social », au détriment de celles qui réalisent un travail de terrain qu'elles n'ont pas le temps de faire valoir. Que pouvons-nous faire ? Encore et toujours, LUTTER, nous organiser à la base, nous syndiquer, nous révolter collectivement pour faire respecter nos droits et pour que notre travail ait encore un sens demain. Cela ne viendra que de nous.

PS : La probité intellectuelle nous oblige à souligner positivement les propositions 14 et 15 sur les libertés associatives ou les propositions 24 ou 27 visant à augmenter les montants alloués au Fonds Développement de la Vie Associative et à généraliser les conventions de financement pluriannuel.

Contact Presse : Manon JACCARD 06.26.19.25.28 / Florian MARTINEZ 06.08.02.49.35

Communiqué de presse ASSO Solidaires, le 19 Juin 2018